PRESCRIPTION MEDICALE
RUGBY LOISIR SANS PLAQUAGE - OPTION SANTE

Je soussigné(e), dans le cadre de la pratique du sport sur ordonnance,

Nom, prénom : _____ Téléphone : _____

Titre et qualification : _____

Adresse : _____

Je prescris à Monsieur/Madame _____

Né(e) le _____

Une activité physique adaptée telle que pratiquée dans le cadre du Rugby Santé, (Rugby à 5 adapté, sans plaquage), à raison de _____ séance(s) par semaine pour une durée d'1 an.

Je préconise de privilégier les activités ciblant :

☐ l'endurance
☐ le renforcement musculaire
☐ l'équilibre
☐ la coordination
☐ autre(s), à préciser _____

Je préconise de respecter certaines limitations en ce qui concerne :

☐ la sollicitation cardio-vasculaire (préciser) _____
☐ certains segments ostéo-articulaires (préciser) _____
☐ autre(s) (préciser) _____

Compte tenu de la (des) pathologie(s) présentée(s) par le (la) patient(e), je préconise de surveiller notamment le risque de _____

Aucune rature n'est autorisée.

Date : _____

Signature et cachet obligatoires du praticien :

https://www.vidal.fr/sante/sport/infos-sport-medicosport-sante/13/rugby/

Article L1172-1Version en vigueur depuis le 04 mars 2022 (Modifié par LOI n°2022-296 du 2 mars 2022 - art. 2)
Dans le cadre du parcours de soins des personnes atteintes d'une affection de longue durée ou d'une maladie chronique ou présentant des facteurs de risques et des personnes en perte d'autonomie, le médecin intervenant dans la prise en charge peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient.
Les activités physiques adaptées sont dispensées par des personnes qualifiées, dans des conditions prévues par décret. Un décret fixe la liste des maladies chroniques, des facteurs de risque et des situations de perte d'autonomie ouvrant droit à la prescription d'activités physiques adaptées.